



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 décembre 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Décembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 décembre 2001

**Indemnisation d'un médiateur de l'APAS - Incident du Clou
Bouchet de la nuit du 11 au 12 décembre 2001**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,
M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.
Bernard JOURDAIN, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie
HIBERT, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN,
M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Valérie UZANU.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Catherine REYSSAT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen
NALEM

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2001

Direction du Secretariat General

**Indemnisation d'un médiateur de l'APAS - Incident du Clou
Bouchet de la nuit du 11 au 12 décembre 2001**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Après examen par la Commission Générale,

Au cours de la nuit du 7 au 8 décembre 2001, un médiateur de l'APAS a été agressé dans le cadre de son travail. Le médiateur a porté plainte contre l'auteur de cette agression. En représailles, le véhicule personnel du médiateur a volontairement été détruit par substance incendiaire, dans la nuit du 11 au 12 décembre 2001.

Considérant les événements relatés ci-dessus,

Sous réserve de l'indemnisation par l'assurance de l'intéressé et pour compenser un remplacement à l'identique,

Compte tenu de ce que le préjudice subi par le médiateur de l'APAS est la conséquence évidente de la mission de service public qu'il accomplit,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à indemniser le médiateur de l'APAS dont le véhicule a été incendié.

Les crédits sont disponibles au budget 2001 sur la ligne 920-0201-6713

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	
Non participé :	
Excusés :	4

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)